

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA)

09 BP 884 Ouagadougou 09 – Tél : (226) 36-08-25 ; Fax 36 26 13
email : roppa@roppa-ao.org roppabf@liptinfor.bf

Communication du ROPPA au Forum sur le partenariat UE/Afrique pour le développement de la filière cotonnière africaine.

Présentée par Jacques BONOU, 2^{ème} Vice-Président du ROPPA

Thème : Les libéralisations et privatisations des filières cotonnières africaines.

Introduction : L'objectif de notre communication est d'analyser la situation des réformes en cours dans les pays de la zone africaine couverte par le ROPPA d'une part, et de présenter les implications concrètes des visions et ambitions des producteurs cotonniers africains, d'autre part. Ces visions et ambitions ont fait l'objet d'un atelier de concertation paysanne organisée par le ROPPA du 11 au 14 mai 2004 à Cotonou, République du Bénin.

Compte tenu du temps qui nous est imparti, je voudrais vous renvoyer à la communication que le ROPPA a préparée pour ce forum.

Ici, je voudrais souligner quelques éléments d'analyse des réformes en œuvre dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et tracer quelques pistes d'action.

Mais, d'abord, permettez-moi de vous présenter le ROPPA : Le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a formellement été fondé en juillet 2000 lors d'une rencontre à Cotonou qui a rassemblé une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations. Il regroupe des organisations ou "cadres de concertation" de 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Cet ensemble n'est pas fermé et l'ambition, à moyen terme, est d'accueillir des organisations paysannes des autres pays africains. Déjà, sur le coton, nous travaillons avec les pays de l'Afrique du Centre.

Permettez-moi aussi de préciser que pour les producteurs africains, le dossier « coton » comprend deux aspects complémentaires et indissociables : les aspects « Commerce » et les aspects « Développement », même si ce sont ces derniers aspects qui nous préoccupent ici.

1) Situation des réformes dans les pays africains

De manière générale, les filières ont eu ou ont à faire face à trois options d'évolution : filière intégrée avec monopole confié à un seul opérateur, filière intégrée au niveau national avec séparation et libéralisation des fonctions, filière intégrée régionalement et libéralisée. Les caractéristiques communes sont :

- le désengagement de l'État au profit des opérateurs privés surtout pour les intrants et l'égrenage.
- la mise en place d'associations interprofessionnelles réunissant tous les acteurs ou des comités de gestion impliquant les producteurs.

- l'entrée des producteurs au capital des sociétés cotonnières.
- la mise en place d'usines d'égrenage par les producteurs.
- l'adoption de nouveaux mécanismes de fixation des prix impliquant les producteurs.
- etc.

La situation actuelle de la filière coton en Afrique de l'Ouest n'est pas des plus brillantes. Dans les pays où les réformes semblent suffisamment avancées, les filières coton présentent d'énormes dysfonctionnements.

C'est surtout dans les pays où les réformes restent pour le moment partielles ou marginales que la filière coton présente des performances relativement meilleures.

Aujourd'hui, à la faveur des différentes expériences, il est permis de dire qu'aucune des options n'offre la garantie ni d'une fourniture et d'une coordination optimales de services aux producteurs, ni d'une gestion opérationnelle de la filière.

De l'analyse de la filière coton dans leur pays respectif, les producteurs réunis à Cotonou en Mai 2004 ont fait les constats suivants :

- la filière cotonnière en Afrique est caractérisée par sa forte dépendance du marché international pour la commercialisation des productions et l'approvisionnement en intrants.
- les filières cotonnières nationales sont confrontées à d'importantes contraintes internes et externes :
 - o Au plan interne, il s'agit de la stagnation des rendements, la désorganisation des services de recherche et d'appui, le renchérissement des coûts des facteurs de production, l'insécurité des paiements du coton, l'entrée de nouveaux acteurs, l'absence de mécanismes d'arbitrage et de recours et l'émergence d'interprofessions dont le rôle de régulation est rendu impossible du fait d'une absence de définition et de répartition claires des rôles et responsabilités des acteurs y compris ceux de l'État.
 - o Au plan externe, les distorsions du marché mondial provoquées par les pratiques de subventions des États-Unis et de l'Union Européenne ont des conséquences désastreuses sur le revenu des producteurs et leurs conditions de vie.

Les réformes engagées ont eu des effets diversement appréciés mais n'ont pas entraîné une amélioration conséquente et durable des revenus des producteurs.

2) Les implications des réformes pour les producteurs cotonniers africains

La mise en œuvre des réformes dans les pays africains place les producteurs devant de nouvelles responsabilités. Ces réformes créent des contraintes qui pénalisent la productivité, la durabilité et la compétitivité du coton africain. Outre la gestion de chaque filière qui ne peut plus être assurée de façon optimum, se posent, selon les pays, des problèmes spécifiques concernant chacune des fonctions critiques de la filière : approvisionnement en intrant, production, recherche et conseil agricole, égrenage, transformation, etc.

Les producteurs ne récusent les réformes, ni ne refusent les nouvelles responsabilités qui leur échoient. Ils cherchent plutôt à négocier les conditions les meilleures pour les prendre en charge.

Les visions et ambitions des producteurs cotonniers africains portent sur une filière cotonnière intégrée au niveau national avec une responsabilisation accrue dans la gestion des différentes fonctions critiques. L'enjeu est la stabilisation de l'organisation et du fonctionnement de chaque filière en vue de gains de productivité, de durabilité et de compétitivité.

3) Les pistes et propositions d'action

Les producteurs distinguent :

1) les enjeux politiques qui sont liés à la promotion d'un environnement politique, économique et institutionnel sécurisant.

2) Les enjeux professionnels qui concernent le développement de la filière. Pour concrétiser les enjeux de développement, la concertation paysanne organisée par le ROPPA à Cotonou en mai 2004 a identifié des pistes et propositions parmi lesquelles :

- Les participations des producteurs dans le capital des sociétés cotonnières, selon des modalités à étudier, et leur présence majoritaire dans les instances de décision (conseils d'administration) afin qu'ils puissent faire jouer un droit de pression et de veto.
- La mise en place de structures régionales de production des intrants et/ou l'organisation d'un marché régional des intrants, gérées par les OP et les opérateurs privés.
- La réorganisation des services de recherche, de vulgarisation et de conseil agricole au niveau national et régional.
- L'équipement agricole.
- La mise en place de différents fonds dont la gestion devra impliquer les producteurs. Par exemple :
 - un fonds de bonification des intrants pour amoindrir leur cherté et raisonner leur utilisation,
 - un fonds de portage des participations des producteurs au capital des sociétés cotonnières,
 - un fonds pour la stabilisation des revenus des producteurs au niveau national et,
 - un fonds d'assurance en cas de calamités, de crises graves et/ou de perturbations prolongées sur le marché international.
- Le développement d'un système d'information et de communication pour les exploitations familiales agricoles avec un accent particulier sur la dynamisation de l'observatoire Coton et son insertion dans le dispositif d'information et de communication du ROPPA
- La prise en compte des intérêts des producteurs dans les négociations sur les échanges internationaux (en particulier dans le cadre des APE et de l'OMC) en favorisant une implication effective des OPA régionales.
- La transformation et la valorisation locales du coton, sa promotion et sa protection.
- La réévaluation des politiques agricoles nationales et régionales par rapport aux questions de financement de l'agriculture et des infrastructures rurales, et par rapport aux mesures pour la sécurité foncière, la gestion et la restauration de la fertilité des sols.
- Un réseau routier suffisamment dense pour faciliter la levée des produits.

Les producteurs, à travers leurs organisations faïtières, entendent prendre toutes leurs responsabilités dans ces projets.

Pour se faire, un projet spécifique de renforcement de leurs capacités devra être pris en compte, en complément des précédents. Ce projet que le ROPPA appelle « Renforcement des capacités des OP »

devra favoriser la formation des producteurs, leur organisation et leur structuration pour assumer les fonctions nouvelles dans la gestion de la filière : approvisionnement en intrants, appui-conseil technique et de gestion, etc.

Ce projet devra aussi porter sur les capacités de plaidoyer et de lobbying du ROPPA et des OPPA auprès des Etats, des Institutions d'Intégration Régionale (UEMOA, CEDEAO) et des organisations internationales.

Conclusion

Le ROPPA adhérera à une feuille de route qui n'isole pas le coton dans les exploitations agricoles familiales mais qui en fait une porte d'entrée pour leur promotion et le développement des zones agricoles africaines. De la même façon, le ROPPA souligne la nécessité de stratégies régionales et transfrontalières. L'enjeu final est la politique agricole régionale qui doit permettre de régler les problèmes de production et d'évolution de l'agriculture africaine.

Toute stratégie d'appui au développement de la filière cotonnière africaine devra :

- tenir compte de l'accès équitable au marché international.
- être basée sur une approche « exploitation familiale agricole » et s'inscrire dans une perspective de sécurisation du revenu des producteurs et de réduction de la dépendance de la filière du marché international.
- permettre une exploitation durable des ressources naturelles afin de maintenir le potentiel de production des exploitations familiales.

Enfin, sans réelle volonté politique, toute réforme est vouée à l'échec.